

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 23 mai 2019
PROCES VERBAL**

Date de convocation : vendredi 17 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de conseillers présents : 53

Nombre de conseillers votants : 58

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - Sylvie BLANDIN - Jean-Yves CALAIS - Jean CARRE - Thierry DELAMARE - René DUFOUR - Richard JACQUET - Jean-Marc MOGLIA - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Christian WUILQUE - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Philippe BRUN - François CHARLIER - Jean-Claude CHRISTOPHE - Patrick COLLET - Jean-Jacques COQUELET - Jean-Claude COURANT - Dominique DELAFOSSE - Jean-Michel DERREY - Maryannick DESHAYES - Marie-Pierre DUMONT - Jean-Pierre DUVERE - Jacky FLEITH - Alexis FRAISSE - Pascal HEBERT - Daniel JUBERT - Sylvie LANGEARD - Yves LANIC - Jean-Jacques LE ROUX - Pierre LECUYER - Céline LEMAN - Alain LEMARCHAND - Hervé LETELLIER - Alain LOEB - Sylviane LORET - Patrick MADROUX - Maryline NIAUX - Guillemette NOS - Marie-Dominique PERCHET - Chantale PICARD - Hervé PICARD - Nadine TERNISIEN - Hubert ZOUTU - Jean-Luc FLAMBARD - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Max GUILBERT - Monique KWASNY - Dominique MEDAERTS - Jacky PAUMIER.

**CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN
TITULAIRE EXCUSÉ :**

Gaëtan LEVITRE à Véronique GAUTIER.

POUVOIRS :

Monsieur JAMET à Monsieur COQUELET, Madame ROUZEE à Madame PERCHET, Madame DORDAIN à Madame NIAUX, Monsieur BAYART à Monsieur JACQUET, Madame CHASSY à Madame DESHAYES.

TITULAIRE ABSENT EXCUSÉ :

Marie-Joëlle LENFANT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Philippe CROU - Vincent VORANGER

Secrétaire : François-Xavier PRIOLLAUD

Monsieur LEROY ouvre la séance en informant l'assemblée « *d'une très bonne nouvelle ; celle de l'arrivée de la société FERRERO sur notre territoire.*

FERRERO est très implanté en Normandie, puisque le siège français est installé à Mont Saint Aignan ; une entreprise est implantée à Villers-Ecales et un entrepôt se situe au Grand Quevilly.

Cela fait un an que nous travaillons sur le dossier.

L'entreprise a souhaité réorganiser sa logistique. Ses centres de distribution sont éclatés un peu partout en France et FERRERO a souhaité regrouper, réinternaliser, la logistique permettant la

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Conseil communautaire - Séance du 23 mai 2019 - Procès verbal

Date de transmission de l'acte : 05/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 05/07/2019

Numéro de l'acte : CRC0519 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 027-200035665-20190705-CRC0519-AU

Date de décision : 05/07/2019

Acte transmis par : Séverine RICHARD

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles

distribution de ses produits selon la méthode du « picking ». Il s'agira de déposer, sur les palettes, la juste quantité de produits commandés par les magasins.

Un travail intense a été mené par la Métropole de Rouen afin de permettre cette implantation. Mais les disponibilités foncières n'étaient pas suffisamment importantes. Nous avons donc travaillé en bonne intelligence avec Frédéric SANCHEZ pour proposer ce site, situé à proximité de Rouen et, surtout, en Normandie. Nous étions en concurrence avec Orléans qui, finalement, n'a pas été choisie.

Cette implantation sur la zone d'activités du Bosc Hêtrél renforce l'ancrage normand d'une société italienne connue mondialement qui s'installera sur notre territoire à l'horizon 2021.

L'arrivée de la société FERRERO est, concomitamment, l'élément déclencheur des travaux d'élargissement de la route départementale entre les diffuseurs de Criquebeuf sur Seine. Je laisse la parole à Thierry DELAMARE qui, visiblement, est un maire heureux ».

« Je suis extrêmement satisfait, confirme Monsieur DELAMARE. FERRERO va s'installer sur la zone d'activité du Bosc Hêtrél, sur l'extension prévue au SCoT, dans un secteur anciennement occupé par une carrière de sable aujourd'hui désaffectée. C'était urgent !

Le projet a été officialisé par le P. d-g la semaine dernière. Il y avait un véritable besoin de doubler la capacité logistique du site de Grand Quevilly. Or, la surface disponible dans la métropole ne permettait pas cet accroissement. Le futur site de Criquebeuf regroupera quatre sites et accueillera 70 salariés permanents rejoints par une soixantaine d'intérimaires lors des fêtes de Pâques et de Noël.

L'implantation de la société FERRERO a été conditionnée à l'amélioration de la desserte routière.

En effet, le site sera amené à distribuer les produits sur le quart Nord-Ouest de la France ainsi que sur l'Île de France ; ce qui représente environ la moitié de la population française.

Je salue la réactivité du Conseil départemental pour l'amélioration de la desserte. Les travaux devront être terminés au 1^{er} semestre 2020. La SAPN s'est également montrée un peu plus compréhensive et semble désormais consciente de sa responsabilité vis-à-vis de la sécurité des usagers sortant de l'A13 pour emprunter ce diffuseur ».

Monsieur LEROY confirme que l'arrivée de FERRERO sur la ZAC du Bosc Hêtrél a été validée par les salariés. « L'agglomération mettra en place une cellule d'accueil personnalisé des salariés » précise-t-il.

Monsieur LANIC exprime son point de vue :

« Ce serait bien que l'agglomération prenne en compte le facteur humain, nuance-t-il. FERRERO est une multinationale qui contribue à la malbouffe, à la déforestation de forêts primaires remplacées par des palmiers à huile...

J'ai des petits enfants et je ne souhaite pas qu'ils bouffent du NUTELLA dont les effets sont dévastateurs pour la santé. L'arrivée de FERRERO n'est en rien glorieuse. Beaucoup d'hectares seront consommés sans de réelles créations d'emplois.

Je souhaite que les choix présidant aux implantations d'entreprises soient orientés vers l'humain et non en faveur d'entreprises qui empoisonnent la planète » insiste-t-il.

« Je laisse à Yves LANIC la responsabilité de ses propos, répond Monsieur LEROY. Je répondrai néanmoins, sur l'aspect humain, que FERRERO emploie 300 salariés en Normandie et 1 500 en France. La société mène également de gros investissements pour réduire son empreinte carbone ».

Quelques marques de désapprobation dans la salle.

Monsieur FRAISSE intervient à son tour :

« Je partage la responsabilité des propos tenus par Yves LANIC. FERRERO symbolise, par l'utilisation de l'huile de palme, la malbouffe, la déforestation, l'érosion des sols, etc. Il faut en finir avec le développement économique à tous crins ! Le développement économique ne fait pas tourner la planète. Tout ceci n'a aucun sens ».

« On veut faire du maraîchage bio dans l'agglomération et on fait exactement le contraire en permettant l'implantation de FERRERO » dénonce, une dernière fois, Monsieur LANIC.

Monsieur LEROY reprend le fil de son intervention et passe à un autre sujet :

« Après cette bonne nouvelle ; une mauvaise nouvelle nous est parvenue le 20 mai. Elle concerne nos rentrées fiscales et, en particulier, la CVAE et la CFE versées par le Data Center ORANGE. Questionnée sur ce que nous avons pris pour une erreur, la DGFIP a confirmé, par courrier, qu'il n'y a malheureusement pas d'erreur.

Jusqu'à présent, ORANGE contribuait au budget de l'agglomération, par la CFE et la CVAE, à hauteur de 2,2 M€.

En 2016, ORANGE a entamé une procédure de contentieux afin de passer du statut d'entreprise industrielle au statut d'entreprise commerciale. Le Data center ORANGE était considéré comme un site industriel de production et de stockage de données. Mais ORANGE a entamé un contentieux afin de passer dans la catégorie « Entreprise de service » fiscalement plus intéressante.

En accédant à la demande d'ORANGE, l'Etat n'a pas mesuré l'impact sur les finances de l'agglomération et de la commune de Val de Reuil puisque nous passons d'une recette de 2,2 M€ en 2017 à un peu moins de 200 000 € cette année.

Stupéfaction dans la salle.

Je vous propose donc de voter une motion pour embarquer, collectivement, l'agglomération, le Conseil départemental, la Ville de Val de Reuil et la Région ; Région qui, dans cette affaire, perd 2,6 M€. Au total, ce sont plus de 5M€ de pertes de rentrées fiscales par an que subissent notre EPCI et les autres collectivités locales.

Je vous propose de mener une action collective auprès des parlementaires et d'engager tous les recours judiciaires possibles.

J'ajoute que, dans cette affaire, il y a une 5^e victime : les habitants du territoire. Si le Data center d'ORANGE est installé sur 18 ha, il n'occupe que 22 salariés. Le ratio emploi à l'hectare est donc très faible. Mais son implantation devait permettre à l'agglomération de percevoir les retombées fiscales permettant d'aménager d'autres parcs d'activités afin de créer de nouveaux emplois. C'est ce que nous avons fait.

Je vous l'avoue, je suis choqué par l'attitude d'une entreprise française qui se veut exemplaire et qui fait de l'optimisation fiscale afin de ne pas payer ses impôts »...

Monsieur MOGLIA rebondit :

« ORANGE n'est pas un GAFAM. C'est une entreprise française. Un ministre a récemment déclaré qu'il allait s'en prendre aux GAFAM afin qu'ils paient leurs impôts. Et là, c'est tout l'inverse ! Comment a-t-on pu laisser passer cela ?

Et puis... Il ne faut pas oublier que l'agglomération a récemment été labellisée « Territoire d'industrie ». Comment expliquer aux industries, avec cet exemple, qu'il faut qu'elles paient leurs impôts ?

Aujourd'hui, nous sommes les dindons de la farce. C'est d'autant plus scandaleux qu'ORANGE a bénéficié de tous les investissements de France Telecom ».

Monsieur JUBERT s'interroge :

« Il s'agit, visiblement, d'un problème juridique. Un Data center, c'est du stockage de données, donc de l'activité commerciale, non ? D'où vient le qualificatif « industriel », questionne-t-il.

« Du fait qu'ORANGE a investi des dizaines de millions d'euros dans des ordinateurs et des calculateurs, répond Monsieur LEROY. Il ne s'agit pas de racks destinés à du simple entreposage, mais bien de production de données. D'une nouvelle forme de production, certes, mais bien de production de données, à grande échelle ».

Sur un ton acide, Monsieur LANIC remarque :

« Je suis surpris – et déçu ! – par la faible assistance, dans l'assemblée, ce soir. Peut-être que les meetings du Parti Socialiste et de La République En Marche y sont pour quelque chose...

Je remarque qu'au sein de cette assemblée, tout le monde se déclare apolitique, sans étiquette. Sauf moi qui, comme chacun le sait, fais de la politique. Le groupe Front de Gauche/EELV soutiendra cette motion.

La pire chose est de subir sans réagir.

Quand je vois Jean-Marc MOGLIA jouer les gauchistes alors qu'il a toujours suivi ses copains LEMAIRE, etc., il ne faut pas s'étonner : ils ont toujours fait des cadeaux aux plus riches et aux actionnaires. Dans le même temps, les artisans et commerçants sont saignés.

Ce qu'il nous arrive, aujourd'hui, est le résultat d'une politique mise en place par Bercy et MACRON.

Après le Grand débat, nous revenons à l'autoritarisme et à l'arbitraire. Mais il n'est pas trop tard pour réagir ! Dimanche prochain, vous pouvez encore attribuer un carton rouge [ndlr : slogan de campagne du PCF pour les élections européennes] à MACRON et à ses complices ».

Quelques marques d'amusement dans la salle.

Monsieur CHARLIER intervient à son tour :

« Pour avoir travaillé sur la mise en place d'un des Data center d'ORANGE, je peux vous assurer que l'on est dans une usine. On ne peut pas – réellement ! Sincèrement ! - classer ce bâtiment comme une activité de service. Je soutiendrai cette motion ».

Monsieur CARRÉ rappelle que *« le Président d'ORANGE est actuellement en procès à cause de la vague de suicides qu'a connu l'entreprise. Sa manière de gérer le personnel était inadaptée et choquante. Il est derrière tout cela. C'est un personnage peu recommandable qui a malheureusement fait ses preuves »...*

Monsieur LEROY laisse à Monsieur CARRÉ la responsabilité de ses propos ; propos qu'il tempère en rappelant que les pertes de ressources rencontrées par l'agglomération sont dues à l'actuel P. d-g et à ses services.

Monsieur PRIOLLAUD présente son analyse :

« Dans ce dossier, il y a trois sujets : l'éthique, la justice, la méthode.

En matière d'éthique, cela ne colle pas. On ne peut pas passer d'un versement d'1,2 M€ à 75 000 € alors que l'activité est strictement la même.

Sur la justice : nous sommes un territoire d'industrie. Avec cette prime au plus fort, nous envoyons un mauvais signal aux acteurs de l'économie locale. Je me demande dans quelle mesure nous n'aurions pas intérêt à saisir le Conseil constitutionnel...

Enfin, sur la méthode... Cette perte d'1,2 M€ porte atteinte à la libre administration des collectivités locales. Nous sommes mis devant le fait accompli par cette décision unilatérale de l'Etat qui engendre une baisse de recette de 2 700 % !

Il faut que le juge soit saisi puisque, je le répète, cette baisse porte atteinte à la libre administration de la Communauté d'agglomération Seine-Eure ».

Monsieur FRAISSE, à son tour, exprime son sentiment :

« Vous n'êtes pas dupes ! Les grands groupes s'enrichissent en payant moins d'impôts ! Comme si vous le découvriez ! Ils doivent payer leurs impôts et au maximum ; vu les dégâts qu'ils engendrent sur l'environnement. Par ailleurs, le data center ORANGE, c'est une consommation électrique de plusieurs Gigawatts par an ; énergie qu'il faut produire avec des centrales nucléaires ».

Monsieur PICARD demande s'il y a « une possibilité de mener une action commune avec tous ceux, dans notre département mais aussi en France, qui sont également touchés » ?

Monsieur LEROY répond affirmativement et propose à l'assemblée d'engager cette démarche avant d'inviter le Conseil à voter cette motion :

2019-107 - VOEUX ET MOTIONS - MOTION - Révision des bases fiscales du data center ORANGE à Val de Reuil

Les chiffres des impôts locaux versés par les entreprises (CFE et CVAE), pour les années 2018 et 2019, font apparaître une chute de 2 millions d'euros des contributions versées par Orange au titre du Data Center de Val Reuil : de 2,2 millions en 2017 à moins de 200 000 € en 2019.

La CFE passe de 480 000 € à 120 000 € en 2019 et la CVAE passe, quant à elle, de 1,728 M€ à seulement 75 000 euros ; soit une baisse de 2 300 % en une année !

Cette diminution résulte d'un contentieux engagé par la société Orange pour obtenir la révision des bases de son Data Center comme indiqué par le courrier de la DDFIP du 20 mai 2019 (joint en annexe) en réponse à notre demande d'éclaircissement.

Cette nouvelle évaluation, outre qu'elle est foncièrement injuste, est aussi un non-sens économique puisqu'elle concentre la pression fiscale sur les entreprises industrielles qui créent des emplois et participent au développement économique de leur territoire, pour exonérer celles qui consomment des terres agricoles sans contrepartie.

Nous, élus communautaire, sommes profondément choqués par cette démarche d'optimisation fiscale contraire aux engagements pris publiquement par l'entreprise lors de son implantation en 2012 sur notre territoire.

En effet, les élus conscients à l'époque que le Data Center ne créerait qu'une vingtaine d'emplois sur les 18 hectares vendus, avaient, après un long débat, accepté cette implantation compte tenu des retombées fiscales importantes promises alors et qui étaient censées permettre le financement de nouveaux parcs d'activité ainsi que la création d'emplois qui en découle.

Au moment où le Gouvernement affiche sa volonté de taxer les multinationales (GAFA) nous, élus communautaires, estimons scandaleux qu'une entreprise française fasse supporter aux collectivités sa politique d'optimisation fiscale.

Nous demandons aux parlementaires de modifier la loi pour permettre la reclassification d'origine de ce Data center comme entreprise industrielle, au vu du montant des investissements en matériel contenus dans ces Data Center.

Compte tenu de ces éléments, l'Agglomération Seine-Eure décide de solliciter les parlementaires, l'administration fiscale et n'exclue pas d'engager une action contentieuse pour faire valoir ses droits.

Orange Data Center	2017	Evolution	2018	Evolution	2019
CFE	479 181 €	- 358 329 €	120 852 €	0 €	120 852 €
CVAE	1 728 383 €	-373 129 €	1 355 254 €	-1 279 777 €	75 477 €
TOTAL	2 207 564 €	-731 458 €	1 476 106 €	-1 279 777 €	196 329 €

Adopté à l'unanimité.

2019-108 - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de l'état des décisions du Président passées au titre des mois de février, mars et avril 2019.

2019-109 - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions de Bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de l'état des décisions de bureau passées au titre du mois de mai 2019.

A la suite d'une remarque formulée par Monsieur FRAISSE sur la subvention de 89 000 € versée par l'agglo à Rouen Normandy Invest, Monsieur LEROY a déclaré :

« Les entreprises privées qui créent des emplois se développent et paient leurs impôts. Il ne faut pas qu'un cas particulier tache – ou décolore – l'action des entreprises qui créent de la richesse sur notre territoire ».

2019-110 - DECISIONS BUDGETAIRES - FINANCES LOCALES - AUTRES DECISIONS - Contraction d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

Article 1 – Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, contracte une ligne de trésorerie de 6 millions d'euros auprès de la Banque Postale.

Article 2 – Les principales caractéristiques financières de la ligne de trésorerie utilisable par tirages, sont les suivantes :

Montant : 6 millions d'euros

Durée : 364 jours

Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0,250 % l'an.

Base de calcul des intérêts : Exact / 360

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation.

Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Date de prise d'effet du contrat : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 12 juin 2019.

Garantie : Néant.

Commission d'engagement : 6 000,00 €, soit 0,100 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

Commission de non utilisation : 0.000% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.

Modalités d'utilisation : l'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.

Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée

Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1.

Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

ARTICLE 3 - Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

En aparté au vote de cette délibération, constatant qu'il est de plus en plus difficile, pour les communes, de contracter des prêts à taux intéressant, Monsieur CARRÉ a émis l'idée que l'agglomération se porte garante de ses communes-membres afin que ces dernières accèdent aux mêmes taux. Plusieurs élus ont appuyé cette demande.

Monsieur LEROY a pris note de cette suggestion qui sera étudiée par les services compétents.

2019-111 - FONDS DE CONCOURS - FINANCES LOCALES - Fonds de concours - Attribution à différentes communes de la Communauté d'agglomération Seine-Eure

Cette délibération présentée, Monsieur FRAISSE émet une remarque sur l'éclairage urbain en général et celui des monuments de Louviers en particulier ; éclairage qu'il estime coûteux, inutile et néfaste à la biodiversité. Monsieur FRAISSE milite pour une extinction totale de l'éclairage nocturne.

Monsieur PRIOLLAUD a répondu que cet éclairage est utile dans la mesure où il participe, notamment lorsqu'il met en valeur l'église ou l'école de musique de Louviers, à l'attractivité du territoire.

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le Conseil communautaire accepte, **à l'unanimité**, le montant des fonds de concours suivants au bénéfice des communes suivantes :

Acquigny pour financer des travaux électriques dans le gymnase Pierre de Coubertin : Coût 2 820 € HT - Pas de subvention - Coût commune 2 820 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 1 410 € (50%).

FDC accordé 1 410 €

Acquigny pour financer le remplacement des moteurs de la volée d'angélus : Coût 1 736 € HT - Pas de subvention - Coût commune 1 736 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 868 € (50%).

FDC accordé 868 €

Acquigny pour financer l'achat d'un tracteur pour l'entretien du lac de l'Onglais : Coût 13 350 € HT - Pas de subvention - Coût commune 13 350 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 6 675 € (50%).

FDC accordé 6 675 €

Quatremare pour financer le remplacement d'une porte d'entrée (maison mise en location) : Coût 1 970 € HT - Pas de subvention - Coût commune 1 970 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 985 € (50%).

FDC accordé 985 €

Quatremare pour financer le remplacement d'une chaudière par une pompe à chaleur (maison mise en location) : Coût 15 799 € HT - Pas de subvention - Coût commune 7 899,50 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 7 899,50 € (50%).

FDC accordé 7 899,50 €

Louviers pour financer la construction d'un skate-park : Coût 124 888 € HT - Subvention 62 444 € HT - Coût commune 62 444 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 31 222 € (50%).

FDC accordé 31 222 €

Louviers pour financer la réfection de la piste d'athlétisme : Coût 1 641 683 € HT - Subvention 1 231 261 € HT - Coût commune 410 422 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 205 211 € (50%).

FDC accordé 82 084 € (20%)

Louviers pour financer le plan lumière et mise en valeur du patrimoine : Coût 944 800 € HT - Subvention 236 200 € HT - Coût commune 708 600 € - Fonds de concours divers - FDC maximum 354 300 € (50%).

FDC accordé 73 785 € (10,41%)

COMMUNE	FDC
ACQUIGNY	1 410,00 €
ACQUIGNY	868,00 €
ACQUIGNY	6 675,00 €
QUATREMARE	985,00 €
QUATREMARE	7 899,50 €
LOUVIERS	31 222,00 €
LOUVIERS	82 084,00 €
LOUVIERS	73 785,00 €
TOTAL	204 928,50 €

Le Conseil communautaire dit également que ces montants sont définitifs et ne pourront pas augmenter en fonction du coût des projets.

2019-112 - DOCUMENTS D'URBANISME - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Avis sur le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole de Rouen-Normandie

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur CARRÉ s'insurge :

« On a voté Contre le Contournement Est de Rouen. C'est un non-sens !

Sur le contournement Est d'Elbeuf : on en a parlé il y a 10 ans. Ce n'est pas un bon plan non plus.

En fait, les élus de la Métropole souhaitent dépolluer Rouen pour polluer les autres. Pour moi, l'avis doit être négatif ».

« Le Contournement Est de Rouen s'impose à tout autre document d'urbanisme » rappelle Monsieur DELAMARE.

« Non ! proteste Monsieur CARRÉ. Un recours est en cours. L'affaire est toujours au tribunal et c'est loin d'être fini » souligne-t-il.

« La Métropole Rouen Normandie (MRN) est obligée d'inscrire le Contournement Est dans son PLUI, maintient Monsieur DELAMARE. C'est une opération de l'Etat »...

« Je ne sais pas quel est le fonctionnaire qui a écrit ce truc, relève Monsieur JUBERT, mais c'est rédigé en dépit du bon sens »...

Monsieur LEROY replace les éléments dans leur contexte :

« Le contournement Est d'Elbeuf est un dossier qui a été initié par Didier MARIE. Nous avons émis un avis favorable, mais avec des réserves. La Métropole doit désormais se positionner clairement. J'en ai récemment discuté avec Frédéric SANCHEZ qui m'a précisé que le dossier n'était pas à l'ordre du jour actuellement. Plutôt, même, en fin de pile »...

Madame DESHAYES est « d'accord avec Jean CARRÉ. Nous avons un vrai problème avec la MRN : nous leur servons de paillasson. Concernant le Contournement Est de Rouen, nous avons pris une décision. En donnant un avis favorable sur ce PLUI, nous donnons un blanc-seing à la MRN.

De même pour le Contournement Est d'Elbeuf. Nous avons déjà dit, à de nombreuses reprises, que cet aménagement, s'il venait à se produire, créerait un entonnoir à Louviers et des problèmes sur les communes de Terre de Bord et de La Haye Malherbe. Nous devons voter Contre ».

« Nous pouvons toujours donner un avis favorable avec réserves » insiste Monsieur LEROY.

« NON ! » répondent en chœur de nombreux élu-e-s.

Monsieur FRAISSE résume :

« Le Contournement Est de Rouen, le contournement Est d'Elbeuf, la LNPN... Trois projets inutiles dont nous ne voulons pas ! Ce dont nous avons besoin, ce sont des trains au quotidien. Nous n'allons pas donner notre caution à des projets dont nous ne voulons pas » martèle-t-il.

Monsieur CARRE argumente de nouveau :

« Il faut aussi prendre en compte qu'à la MRN, du côté de Oissel, Saint Etienne du Rouvray, Le Port Saint Ouen, il y a de grosses divergences ! Il faut également se mettre à leur place... Nous avons déjà voté Contre ce contournement. S'appuyer sur le fait que c'est l'Etat qui l'impose n'est pas une raison. Je le répète, je voterai Contre ».

Monsieur JUBERT rappelle que le Conseil départemental de l'Eure a aussi voté Contre le Contournement Est de Rouen.

« Nous avons voté un PLUI qui est obligé de tenir compte des projets de l'Etat et, notamment, du projet de contournement Est de Rouen » rappelle Monsieur DELAMARE.

De l'avis de Monsieur LEROY, « sur le fond, ce PLUI propose aussi de très bonnes choses... Il y a une vraie réflexion ; un travail de qualité sur la consommation foncière »...

« Pouvons-nous faire une rédaction plus explicite, notamment sur la motivation de notre refus sur quelques points durs ? » demande Monsieur PRIOLLAUD.

Quelques élus rappellent que l'agglo formule un avis.

« *C'est un problème, si nous votons Contre ?* » questionne Monsieur JUBERT.

« *C'est un véritable problème, répond Monsieur LEROY. Nous travaillons tous les jours avec notre voisin. Personnellement, je demande un avis favorable avec les réserves indiquées. Sinon, c'est un très mauvais signal qui sera envoyé à nos collègues* ».

Monsieur DUFOUR regrette que, sur un sujet aussi important, il n'y ait pas eu de réunion préparatoire afin d'arrêter une position commune.

Monsieur LEROY rappelle que Madame Françoise GUILLOTIN est venue présenter le PLUI en Bureau communautaire et que le délai de réponse, fixé au 12 juin, a obligé l'agglo à délibérer sur ce sujet ce soir.

Monsieur CARRÉ n'en démord pas :

« *La MRN est favorable au tracé dans l'Eure tel qu'il a été dessiné. C'est nous qui serons impactés* » !

Monsieur FRAISSE est également vent debout contre le projet :

« *Tout le monde n'a pas pris conscience de la gravité du Contournement Est de Rouen. Le tout-routier, il faut qu'on arrête ! Il engendre de la pollution sonore, visuelle, olfactive, un appauvrissement de la biodiversité, la consommation de terres agricoles, des problèmes de transports et de coût de la vie pour les habitants toujours plus rejetés en périphérie des villes.*

Je vous incite à voter Contre ce PLUI, sinon, nous allons nous faire enfumer » !

« *Bien ! tranche Monsieur LEROY. Je vous propose qu'une commission se réunisse, propose des modifications et que l'on réunisse un Conseil...*

« *NON ! C'est antidémocratique et anormal ! proteste Monsieur LANIC, avec véhémence. Vous sentez que les choses vous échappent ! C'est une procédure vicieuse et viciée ; antidémocratique. Nous devons voter ce soir* » !

Madame TERLEZ se prononce « *pour un report de vote car, visiblement, nous n'avons pas tous les éléments* ».

Après quelques instants de réflexion, Monsieur LEROY met finalement la délibération aux voix.

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, par **31 voix POUR, 15 voix CONTRE et 12 abstentions** :

- Considérant que le projet de développement traduit dans le PLUI de la Métropole Rouen Normandie est cohérent avec les zonages des communes d'Alizay, de Criquebeuf-sur-Seine, Igoville, La Haye-Malherbe, La Saussaye, Le Manoir-sur-Seine, Martot, Pîtres, Pont-de-l'Arche, Saint-Didier-des-Bois et Saint-Cyr-la-Campagne ;
- Considérant que le projet de Contournement Est de l'agglomération elbeuvienne et le contournement Est de Rouen (liaison A28/A13) auraient des incidences fortes sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure ;

Le Conseil communautaire décide d'émettre un **avis défavorable** sur le projet de PLUI de la Métropole Rouen Normandie, concernant l'inscription du projet de Contournement Est de l'agglomération elbeuvienne et du Contournement Est de Rouen (liaison A28-A13), du fait que :

- les secteurs de projet impacterait fortement le territoire de la Communauté d'agglomération,
- ces projets auront des incidences négatives en termes de biodiversité, de paysage, de consommation d'espaces agricoles et naturels et de nuisances pour la population de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

- La Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite disposer d'un tracé plus précis du projet pour en mesurer les impacts et être associée aux instances de décision et de réflexion sur ce projet dont le périmètre intéresse certaines de ses communes membres.

**2019-113 - AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - URBANISME
PLANIFICATION ET FONCIER - Approbation du programme d'Action Foncière avec
l'Etablissement Public Foncier de Normandie**

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur COQUELET remarque :

« Je constate que, sur l'axe structurant, nous sommes passés d'un budget de 5,5 M€ à une somme de 8 M€. Pourquoi cette hausse ?

J'estime que ce projet de BHNS, depuis son lancement en 2011, est la métaphore du mode de fonctionnement et de la stratégie de la CASE.

Rappelons que le trajet du BHNS mesure 9,5 km. Il a été découpé en 7 tranches qui, toutes, relèvent d'un fonctionnement différent.

Sur 4 km de site propre, 2 km se situent sur la commune de Louviers. Louviers bénéficie de traitements qualitatifs de très bon niveau alors qu'un traitement de moindre qualité est réservé à la partie Nord.

Quand je regarde l'ensemble, je constate que les matériaux nobles sont au Sud et que les enrobés noirs et les bordures béton sont réservés au Nord. Est-ce une approche équitable ? La question est posée.

Je ne remets pas en cause le projet, mais je suis pour le moins... étonné de la façon d'aborder un sujet de cette ampleur. Notre agglomération est caractérisée par la présence d'un duopole. Une fois de plus, nous constatons que le mode de traitement n'est pas le même selon les communes. Je souhaitais le dire »...

Monsieur LEROY rappelle :

« Il n'y a pas eu d'acquisitions foncières à Val de Reuil puisque nous avons une maîtrise publique du foncier. Par contre, à Louviers, notamment sur la rive Est de la rue du 11 novembre 1918, nous avons dû procéder à de nombreuses acquisitions.

Mais revenons à la méthode. Nous avons mené de nombreuses réunions de concertation. La première s'est déroulée à Val de Reuil, il y a 3 ans et demi.

En ce qui concerne la qualité des aménagements, nous avons commencé par le parking de la gare de Val de Reuil qui était, il faut bien le reconnaître, loin d'être au niveau. C'est désormais une splendeur et chacun s'en félicite.

Du côté des liaisons vers les parcs d'activités et les entreprises, nous avons souhaité développer des aménagements extrêmement qualitatifs, avec des pistes cyclables et des aménagements paysagers. Vous pourrez demander à Marc-Antoine JAMET le montant des investissements sur chaque section ; il a tous les chiffres !

Avec Seine-Eure Avenue, nous avons la volonté de relier deux communes importantes en proposant tous les modes de déplacement : vélos électriques, bus avec racks permettant d'embarquer des vélos, pistes cyclables, dessertes aménagées... C'est un effort considérable consenti par l'agglo.

Mais je comprends aussi les arrière-pensées. Franchement, je ne comprends pas cette intervention »...

« Je dis les choses, répond Monsieur COQUELET. La commune de Louviers, qui ne représente que 22 % du tracé, coûte aussi cher que la totalité du parcours ».

« Les coûts sur Louviers sont élevés car les travaux se déroulent en milieu très urbanisé, répond Monsieur LEROY. Il a fallu acheter des biens voués à la destruction afin d'élargir l'entrée Nord de la ville et créer les voies destinées au passage des bus.

A Val de Reuil, la nouvelle Voie de l'Orée permet de ne pas créer deux voies de bus. Par contre, des surcoûts liés aux aménagements demandés par la Ville de Val de Reuil sont, pour une bonne partie, à la charge de l'agglomération.

Val de Reuil n'est donc ni délaissée, ni méprisée. Il est faux de le penser » conclut-il.

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la nouvelle convention du Programme d'Action Foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Parallèlement, le Conseil communautaire :

- demande l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à ces acquisitions et constituer des réserves foncières,
- s'engage à racheter les terrains au terme des délais de portage contractuels ou par anticipation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention, toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, ainsi que les avenants éventuels à intervenir et n'ayant aucune incidence sur le montant total des autorisations de programme de chaque opération.

2019-114 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER- Commune d'Acquigny - Veille foncière SAFER - Acquisition parcelles C 139, 140, 141, 142, 150, 158, 181 et 182

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles en nature de landes (voir liste jointe), d'une superficie totale de 32 125 m², situées lieudit « La Côte sur l'Eau » sur la commune d'Acquigny.

Le Conseil communautaire approuve la promesse unilatérale d'achat susvisée moyennant le prix de 19 594 € auquel s'ajoutent les frais notariés estimés à 1 900 €, pour un paiement au plus tard le 30 décembre 2019.

Le Conseil communautaire dit enfin :

- que les frais et honoraires divers liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,
- que la SCP de Maîtres Philippe POTENTIER et Stéphane PELFRENE, notaires à Louviers, sera chargée de la régularisation de l'acte authentique.

2019-115 - MARCHÉS PUBLICS - MARCHES PUBLICS - Accord cadre pour la mission de prestations de géomètres-topographes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure - Appel d'offres ouvert - Accord-cadre à bons de commande - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire attribue l'accord-cadre à bons de commande à la société GEOSAT, sise 48, Boulevard Edgar QUINET, 75014 Paris14 ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

2019-116 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Aide à l'immobilier d'entreprises - COMPAGNIE DES PÂTISSIERS Normandie - Signature d'une convention - Autorisation

Cette délibération présentée, Monsieur LANIC s'insurge :

« Avec cette délibération autorisant le versement d'une aide financière à un pâtissier industriel, vous nous demandez de cautionner la malbouffe, et vous nous demandez de la financer. La Compagnie des Pâtisiers, sous son nom sympathique, c'est 4 500 tonnes par an d'étouffé-chrétien constitué de conservateurs, d'huile de palme, d'exhausteurs de goût, etc.

Le versement de cette aide est en totale contradiction avec notre politique de développement durable. Pourquoi, plutôt, ne pas privilégier les artisans qui font de la qualité » ?

« Je laisse à Yves la responsabilité de ses propos, répond Monsieur MOGLIA. Nous avons mis en place un dispositif et nous ne pouvons pas, en cours de route, changer les règles fixées il y a longtemps ».

« Même si elle en a fait sourire certains, la remarque formulée par Yves mérite qu'on s'y attarde, souligne Monsieur JACQUET. A chaque fois que nous évoquons un sujet de fond, notamment ses limites, on se cache derrière un dispositif.

L'intervention d'Yves a du sens. Nous axons notre communication sur le fait que nous sommes un territoire à haute qualité de vie et nous subventionnons une alimentation industrielle qui n'est franchement pas la plus vertueuse...

Posons- nous la question du sens politique ! Le développement, ce n'est pas l'emploi à tous crins ! Posons les bonnes questions. Peut-être que nous n'avons pas été bons »...

Monsieur FRAISSE embraye :

« Il y a effectivement la malbouffe, mais il y a également tous les à-côté ! Les centaines de camions qui vont et viennent, qui roulent sur des centaines de kilomètres et qui polluent » !

Monsieur LEROY ne partage pas ces points de vue :

« Tout d'abord, sur les modes de consommation. Le bio, aujourd'hui, ne représente que 5 % de ce qui est consommé chaque année par les Français.

De notre côté, nous militons, nous faisons des efforts, nous créons les réserves foncières nécessaires à la mise en place de l'agriculture biologique, comme cela a été fait aux Hauts-Prés.

Sur le fond, maintenant : on assiste à une prise de conscience progressive, mais nous n'allons pas décider qui mange quoi. Ceci dit, nous progressons et plutôt bien.

Aujourd'hui, nous nous heurtons au fait que les agriculteurs bio ne sont pas assez nombreux. Pour être maraîcher bio, je peux vous dire qu'il faut s'y colleter !

Enfin, sur nos dispositifs d'aide aux entreprises... Chacun vote en fonction de sa conscience. L'agglomération vote des aides aux PME, pas aux grands groupes et ce dispositif s'applique à tous. Les décisions d'aider telle ou telle entreprise sont prises au cas par cas. Nous n'allons pas remettre en cause le dispositif ».

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, **par 43 voix POUR, 9 voix CONTRE et 6 abstentions**, le Conseil communautaire :

- accepte de verser une subvention d'un montant de 200 000 € à l'Entreprise MS IMMOBILIER représentée par Madame Valérie VERDIER qui assurera le portage financier de l'opération d'extension de LA COMPAGNIE DES PÂTISSIERS Normandie,
- accepte de signer la convention d'octroi de subvention jointe en annexe avec l'entreprise LA COMPAGNIE DES PÂTISSIERS Normandie représentée par Marc SIARI et l'entreprise MS IMMOBILIER représentée par Madame Valérie VERDIER,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'octroi et toutes les pièces afférentes à ce dossier,

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le Conseil Régional de Normandie pour une co-intervention via son dispositif « Impulsion immobilier ».

2019-117 - ENVIRONNEMENT - POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES - Appels à Projets "Forêts Privées et Publiques - Essai de Gestion groupée" - Autorisation

Cette délibération présentée, Monsieur FRAISSE indique qu'il aurait aimé ne pas voir figurer le terme « productivité économique » dans le rapport de présentation de la délibération.

« Nous avons besoin d'une filière bois, précise Madame TERLEZ. Elle nécessite que nous nous organisions ».

Madame NOS explique à son tour :

« Il s'agit de créer un groupement entre les communes et les propriétaires. Ce secteur est constitué de taillis à bois blancs, ni entretenus, ni valorisés. De plus, on y trouve de toutes petites parcelles. J'ai l'exemple d'une parcelle de 110 m².

Il est nécessaire de créer un plan de gestion afin de replanter les essences les mieux adaptées aux changements climatiques qui se profilent.

Il faut se regrouper pour aménager l'ensemble afin de créer les conditions nécessaires au développement d'un beau massif forestier

Monsieur FRAISSE conclut la discussion en expliquant que *« la fonction de la forêt est de produire du bois. Cet appel à projet est une bonne démarche, mais le volet biodiversité n'est pas assez traité ».*

Sur rapport de Madame TERLEZ, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire :

- accepte la participation de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'appel à projets 2019 « Forêts Privées et Publiques – Essai de Gestion Groupée » ;
- accepte le programme et le plan de financement présentés.

Les actions du projet sont les suivantes :

Phase/Étape	Contenu de l'action	Date de début et de fin
Mise en œuvre d'un chantier collectif	Identification des propriétaires volontaires, identification des peuplements, cahier des charges pour chantier et gestionnaire, appel d'offre, DGD individuels, recherche de financement pour reboisement	01/09/2019 01/06/2021
Elaboration d'un DGD collectif	Animation propriétaires (objectifs, programme de coupe et travaux, ...), intégration de nouveau propriétaires éventuels, rédaction du DGD collectif	01/01/2020 01/06/2022
Mise en place d'une structure collective	Animation des propriétaires, choix d'un type de structure, mise en œuvre	01/06/2020 01/06/2022
Elaboration de méthodes et d'outil, concertation et COPIL	Analyse juridique, élaboration d'un cadre normand, de méthode d'animation et d'outil d'animation	01/09/2019 01/06/2022
Diffusion des résultats	Rédaction d'articles, publication sur site internet, organisation d'un colloque régional	01/06/2021 30/06/2022

Le plan de financement de cette opération, dont le budget global s'élève à 110 072 € TTC sur trois ans, se décline comme suit :

FINANCEURS	MONTANT TTC
FEADER	64 046,08 €
Région Normandie	10 011,52 €
Communauté d'agglomération Seine-Eure	10 000,00 €
Autofinancement CRPF	26 014,40 €
TOTAL	110 072,00 €

2019-118 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Participations financières versées par l'agglomération dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville 2019 - Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Madame NIAUX a rappelé que « *quatre actions fortes sont menées sur la Ville de Val de Reuil* ». Madame NIAUX a émis le souhait que ces actions soient un peu plus financées.

De son côté, Monsieur JUBERT s'est interrogé sur le coût du dispositif « 100 chances, 100 emplois » ; trouvant que la somme de 11 500 € était surévaluée.

Monsieur LEROY a précisé que « *le dispositif consiste à créer des sas de 5 jours de formation durant lesquels des formateurs, des professionnels rencontrent des jeunes sans emploi. Il y a ensuite un accompagnement bénévole par des chefs d'entreprises. Le dispositif se porte bien* » assure-t-il.

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour les actions inscrites dans le tableau ci-dessous, soit un total de 161 553 €.

TABLEAU FINANCIER CONTRAT DE VILLE 2019 - VALIDATION DU COMITE DE PILOTAGE (12 avril 2019)					
Site	Opérateur	Projets	Coût total du projet	État Cville Validé 2019	Agglo Validé 2019
VAL-DE-REUIL	Ass. Maison des Mots	Ateliers des Mots	40 190 €	6 000 €	15 000 €
	Conseil Départemental de l'Accès au droit (CDAD)	Permanences juridiques au Point d'Accès au Droit	3 257 €	0 €	1 000 €
	Ass. Sous le Soleil exactement	Cin'Été	105 510 €	7 500 €	15 000 €
	Ass. Epirueil	Animations Epicerie sociale	63 389 €	8 000 €	8 000 €
	CIEM (Conservatoire VdR)	La Culture des Arts (Fusion "Cordes de la Réussite", "Classe Orchestre et Oxygène" et "Passport Culturel")	62 000 €	7 450 €	8 000 €
	Ass. CRESCENDO	Coopérative Jeunesse de Services	24 255 €	7 000 €	1 500 €
	VILLE	Horaires atypiques (fusion des projets Horaires atypiques MJA et Cyberbus)	57 500 €	8 000 €	3 000 €
	VILLE	Les 3 T, toutes et tous au théâtre	20 000 €	3 500 €	3 500 €
	VILLE	Accompagner le fonctionnement du Fonds de participation des habitants (FPH)	7 190 €	1 000 €	1 000 €
	VILLE	Lecture publique à Val-de-Reuil (fusion des projets "Salon de l'illustrateur" et "Prix des incorruptibles")	55 200 €	2 000 €	3 000 €
	CCAS	Forum de l'Emploi et de l'orientation	60 600 €	10 000 €	8 000 €
	CCAS	Optimiser la GUSP (gestion urbaine et sociale de proximité)	271 511 €	15 000 €	10 000 €
	CCAS	Professionnelles en action	63 000 €	3 000 €	2 000 €
	CCAS	100 chances, 100 Emploi	11 500 €	4 000 €	1 000 €
SOUS-TOTAL VAL-DE-REUIL			845 102 €	82 450 €	89 000 €
LOUVIERS	Ass. Louviers Full Boxing	Animation, mixité, citoyenneté, vie de quartier	17 100 €	3 000 €	1 000 €
	Ass. Football club Seine-Eure	Ballon d'Eure	21 758 €	3 000 €	1 000 €
	Ass. La Semaine des 4 jeudis	Le Jeu au service de la Cohésion Sociale	113 700 €	15 000 €	20 000 €
	REP Louviers	Médiation artistique	19 500 €	2 500 €	2 000 €
	VILLE	Animations dans les quartiers	100 450 €	7 000 €	2 500 €
	VILLE	Chantiers Jeunes	29 050 €	3 500 €	1 500 €
	VILLE	Colonies, une expérience de vie pour les jeunes filles des quartiers	9 200 €	2 000 €	2 000 €
	VILLE	Régie de Quartier (amorçage)	41 600 €	3 500 €	3 500 €
	VILLE	Illettrisme et lien social	51 500 €	0 €	8 000 €
	VILLE	Fonds de Participations des Habitants (FPH) Louviers	6 000 €	1 500 €	1 500 €
SOUS-TOTAL LOUVIERS			409 358 €	41 000 €	43 000 €
AGGLO	Ass. AVEDE ACJE	Aide aux victimes (dossier financé FIPD)	21 083 €	*	14 753 €
	Ass. ABRI	"Projets Quartiers Politique de la Ville"	717 597 €	0 €	1 500 €
	Ass. CREPI	Parcours Sport et Emploi	12 422 €	2 000 €	2 500 €
	Ass. IFAIR	Plateforme Mobilité	274 600 €	15 000 €	**
	Mission Locale	Solid bag	25 600 €	1 000 €	1 000 €
	Ass. CIDFF	Accès aux droits	36 370 €	13 120 €	8 800 €
	Ass. JEUNESSE ET VIE	Service habitat CLLAJ	51 400 €	0 €	10 000 €
	AGGLO	Equipe Projet - Ingénierie	140 000 €	15 000 €	***
SOUS-TOTAL AGGLO			1 279 072 €	46 120 €	38 553 €
TOTAL GENERAL CONTRAT DE VILLE 2019			2 534 032 €	169 570 €	161 553 €

* Pour information et visibilité - ce projet est financé dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) - Montant sollicité par l'opérateur : 6.330€

** Somme non inscrite dans le tableau car prélevée sur la ligne "Mobilité" du budget (217.030€) et non sur l'enveloppe "Agglo Contrat de Ville"

*** Somme non inscrite dans le tableau car valorisée sur ligne "Ressources humaines" du budget (125.000€) et non sur l'enveloppe "Agglo - Contrat de Ville"

2019-119 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Participation financière au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) pour l'année 2019 - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve la participation de la Communauté d'agglomération Seine-Eure au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD),
- valide la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure au CDAD à hauteur de 7 600 € pour l'année 2019.

2019-120 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Mise en œuvre du contrat local de santé 2019

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide les actions et les dynamiques locales mises en œuvre déclinant la politique locale de santé publique afin de répondre aux besoins du territoire dans le cadre du Contrat Local de Santé ;
- valide la participation financière de la Communauté d'agglomération Seine-Eure au Contrat Local de Santé 2019 à hauteur de 106 300 €.

2019-121 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT - COHESIONS TERRITORIALES - Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Approbation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur LANIC constate :

« L'Etat est très exigeant vis-à-vis des collectivités territoriales sur les aires d'accueil des gens du voyage, mais il n'y a toujours pas de solution en ce qui concerne les aires de grands passage »...

Monsieur LEROY précise que l'agglomération possède la sienne, localisée sur le hameau du Vieux Rouen.

Monsieur JUBERT note que le Conseil départemental a félicité l'agglomération qui est en conformité avec la Loi.

« Qu'est-ce que l'agglomération fait contre le stationnement sauvage ? » questionne Monsieur LEMARCHAND.

Monsieur LEROY répond :

« Il s'agit du pouvoir de police du maire. L'agglomération n'a pas reçu de délégation. Il s'agit donc de la responsabilité du maire qui doit faire procéder à un constat d'huissier. Bien souvent, sous trois jours, les gens s'en vont. Entre-temps, il est possible de tenter une médiation en appelant Jean-Marc LECOMTE.

Mais la procédure veut qu'il y ait un constat d'huissier ; constat qui sera transmis au Procureur avant d'entamer une action » précise-t-il.

Monsieur ZOUTU explique que les gens du voyage, lors de leur dernier stationnement à Heudebouville, ont versé une somme à la caisse des écoles en guise de dédommagement.

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2025.

Les grandes orientations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2025 sont les suivantes :

- 1. Ne pas développer de nouvelles aires d'accueil en dehors des prescriptions fléchées dans le précédent schéma.
- 2. Identifier les familles ancrées sur le territoire et travailler en concertation avec ces familles pour déterminer la solution permettant de répondre de manière adaptée et durable à la situation rencontrée : conseil pour l'achat d'un terrain privé, mise en place de

- terrains familiaux locatifs, convention temporaire d'occupation d'un terrain privé ou public.
- 3. Développer un travail entre les collectivités et les Sous-Préfectures afin d'affiner la connaissance des terrains privés ou publics permettant d'accueillir, sur une courte durée, un grand nombre de caravanes, et pouvoir organiser les grands passages ayant prévenu les autorités dans les délais prévus réglementairement.
 - 4. Développer les actions en matière sociale, de santé, de scolarisation et d'insertion professionnelle, afin d'accompagner au mieux les familles issues de la communauté des gens du voyage, notamment avec la mise en place d'un projet social par aire d'accueil.
 - 5. Communiquer sur le schéma, l'offre d'accueil et la réglementation auprès des collectivités et des familles issues de la communauté des gens du voyage.
 - 6. Harmoniser les pratiques de gestion des aires d'accueil dans le département de l'Eure.

Prescriptions en places aires d'accueil permanentes pour le schéma 2019-2025

EPCI Concernés	Communes concernées	Prescription SDAGV 2019-2025	Places effectives en 2025
CASE	Acquigny	Maintien des 8 places	8
	Louviers	Maintien des 48 places	48
	Val de Reuil	Maintien des 30 places	30
CC Pont-Audemer Val de Risle	Pont-Audemer	Maintien des 25 places	25
CC Vexin Normand	Gisors	Maintien des 20 places	20
Evreux Portes de Normandie	Evreux	Création des 32 places	32
Interco Normandie Sud Eure	Verneuil d'Avre et d'Iton	Maintien des 16 places	16
Intercom Bernay Terres de Normandie	Bernay	Création d'une nouvelle aire d'accueil de 20 places	20
Seine Normandie Agglomération	A déterminer	Création de 20 places	20
		Total	219 places

Le nouveau schéma précise : « la Communauté de communes Eure Madrie Seine envisage de mener une réflexion sur le devenir de l'aire existante sur la commune de Gaillon qui n'est pas conforme et qui de fait ne bénéficie pas d'aides au fonctionnement et n'est pas comptabilisée dans le schéma existant. Dans le cadre de la fusion avec la CASE, la future agglomération pourra entamer cette réflexion en lien avec les équipements des deux anciens EPCI. »

Les grands passages :

Le nouveau schéma n'identifie plus de collectivités spécifiquement concernées par les aires de grand passage. Chaque EPCI est tenu de répondre aux demandes de grands passages qui lui sont adressées dans les délais fixés réglementairement. La collectivité est accompagnée dans cette organisation par les services de l'État (Préfecture et Sous-Préfecture, DDTM et leurs délégations territoriales) afin de pouvoir accueillir ces déplacements importants de caravanes dans les meilleures conditions. Différents terrains, appartenant à des personnes publiques, sont ciblés en amont afin de proposer une première solution à la collectivité. A défaut de disposer d'un terrain permettant d'accueillir un nombre de caravanes conséquent, les recherches de terrain pourront être effectuées auprès de propriétaires privés et sur un périmètre plus large que l'EPCI concerné. Le cas échéant, des réunions avec les différents partenaires et les représentants d'associations de gens du voyage seront organisées pour trouver un compromis.

2019-122 - MARCHÉS PUBLICS - POLITIQUES PUBLICQUES DURABLES - Aménagement de stations d'attente bus - Seine-Eure Avenue - Fourniture et pose de mobilier urbain - Appel d'offres ouvert - Accord-cadre à bons de commandes - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LETELLIER à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à l'aménagement des stations d'attente bus sur les stations du réseau de transport urbain de l'Agglomération Seine-Eure au groupement MDO/ SERVICE URBAIN, sis 11 bis avenue de Beauce, 28 240 La Loupe, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

En aparté au vote de cette délibération, faisant allusion à l'intervention de Monsieur COQUELET, Monsieur DUVÉRÉ a précisé que les Villes de Louviers et de Val de Reuil verraient, chacune, l'installation de 12 abribus. « *La parité est donc totalement respectée* » a-t-il insisté.

2019-123 - ACQUISITIONS - MILIEUX NATURELS - Stratégie foncière pour les milieux naturels - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE et à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le zonage géographique retenu ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financeurs pour toute demande d'aide liée à l'acquisition de terrains situés dans les secteurs concernés.

2019-124 - SUBVENTIONS - MILIEUX NATURELS - Approbation du Programme d'actions 2019 - Demandes de subventions - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, le programme de travaux à réaliser au cours de l'année 2019, incluant les temps de travail des agents de la régie Milieux Naturels, pour des montants estimés à :

- 169 500 € HT pour des actions de restauration en rivière,
- 158 200 € HT pour des actions d'entretien en rivière,
- 176 400 € HT pour des actions de restauration de zones humides,
- 105 800 € HT pour des actions d'entretien de zones humides.

Les opérations proposées dans ce programme sont les suivantes :

Actions de restauration en rivière :

- Sur l'Iton, restauration de la ripisylve et abattage de la peupleraie au niveau du vannage des Portelles à Acquigny (300 mètres linéaires), pour un montant estimé à 66 000 € HT,
- Sur l'Eure, restauration de la ripisylve du fossé Tabarly à Louviers (350 mètres linéaires), pour un montant estimé à 77 000 € HT,
- Programme de restauration en régie sur Val de Reuil et Léry (115 mètres linéaires), pour un montant estimé à 26 500 € HT.

Actions d'entretien en rivière :

- Sur l'Eure, gestion des embâcles avec une opération ponctuelle sur Val de Reuil/Le Vaudreuil pour un montant estimé à 30 200 € HT, en complément du programme annuel estimé à 18 900 € HT,
- Sur l'Eure pour la gestion de la Renouée du Japon, avec un programme annuel estimé à 8 400 € HT,
- Programme d'entretien en régie sur le linéaire de l'Eure (15 km), pour un montant estimé à 100 700 € HT.

Actions de restauration de zones humides :

- Restauration de la Mare des Monts à Louviers pour un montant estimé à 100 000 € HT,
- Programme de restauration des zones humides en régie sur Amfreville sur Iton et Louviers, pour un montant estimé à 76 400 € HT.

Actions d'entretien des zones humides :

- Programme d'entretien des zones humides en régie, estimé à 105 800 € HT.

Les programmes d'actions en régie répondent au 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et prennent en compte le temps de travail des agents, les achats de matériaux et les locations de matériel.

2019-125 - MARCHÉS PUBLICS - CYCLE DE L'EAU - Accord cadre à bons de commande pour l'entretien et la création d'ouvrages hydrauliques sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Deux lots - Appel d'offres ouvert - Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte des accord-cadres à intervenir avec les sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lots	Entreprises attributaires	Montant maximum HT	Montant maximum TTC
Lot n°1 : espaces verts	ACTIVERT P. ROCQUIGNY RUE DES ONDELLES 76240 BELBEUF	100 000 € HT soit 400 000 € HT pour la durée du marché	120 000 € TTC soit 480 000 € TTC pour la durée du marché
Lot n°2 : terrassement et génie civil	ENTREPRISE VALERIAN 612 ROUTE DE ENTREPRISES 76430 OUDALLE	200 000 € HT soit 800 000 € HT pour la durée du marché	240 000 € TTC soit 960 000 € TTC pour la durée du marché

Les entreprises attributaires se sont engagées à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières représentant environ 5% du temps total de travail nécessaire à la réalisation des travaux :

- Lot n°1 : 120 heures d'insertion par an, soit 3,5 semaines de travail effectif ;
- Lot n°2 : 320 heures d'insertion par an, soit 7 semaines de travail effectif.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur PICARD a fait part à l'assemblée des nombreux problèmes rencontrés avec la société ACTIVERT.

2019-126 - MARCHÉS PUBLICS - PROPLETE PUBLIQUE - Tri des déchets ménagers recyclables de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Appel d'offres ouvert - Accord cadre à bons de commande - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'accord-cadre sans montant minimum ni montant maximum à intervenir avec le SETOM de l'Eure, sis VC 6, Lieu-dit Saint Laurent, Guichainville, BP 110, 27091 Evreux ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

2019-127 - ENVIRONNEMENT - PROPLETE PUBLIQUE - Programme local de réduction des déchets - Aides aux particuliers pour l'achat de composteurs - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de proposer le versement, aux habitants du territoire, d'une participation financière de 80 % pour l'achat d'un composteur, plafonnée à 70 €,
- que cette aide financière sera applicable pour les achats effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 31 décembre 2020, ou à défaut, effectués dans les 6 mois précédents la demande,
- que seuls les particuliers peuvent bénéficier de cette aide financière,
- qu'une seule subvention par foyer pourra être accordée.

2019-128 - MARCHÉS PUBLICS - DIRECTION DES MOBILITES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE - Prolongement de la voie de l'Orée à Val de Reuil - Lots 1 et 2 - Avenants - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants suivants :

Concernant le lot n°1, par délibération n°2019-70 en date du 28 mars 2019, le Conseil communautaire a approuvé la signature de l'avenant n°1 pour un montant de 115 957 € HT, soit 139 148,40 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

En cours d'exécution, de nouveaux ajustements sont apparus nécessaires :

- aménagement d'une voie en béton pour la desserte des places de parking du cimetière ;
- modification de la signalisation horizontale et verticale suite au changement de régime routier et de statut de la piste cyclable ;
- suppression d'une tranchée drainante inutile suite au dossier loi sur l'eau ;
- terrassement supplémentaire pour remonter la voirie suite à la découverte d'un réseau Enedis ;
- tranchée pour le déplacement d'un réseau électrique haute tension ;
- ajout de grilles sur le réseau d'eau pluviale afin d'en assurer la pérennité ;
- suppression de potelets inutiles.

Ces ajustements représentent un montant de 82 220,08 € HT, soit 98 664,10 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur), ce qui porte le montant total du marché à 1 698 077,18 € HT, soit 2 037 692,62 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur).

Concernant le lot 2, il convient de supprimer l'éclairage public prévu sur la voie, celui-ci étant réalisé par la commune. Cet ajustement représente une moins-value de 127 645 € HT, soit 153 174 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur), ce qui ramène le montant total du marché à 399 395 € HT, soit 479 274 € TTC.

2019-129 - VOIRIE - VOIRIE - Aménagement de la voie de l'Orée vers le cimetière de la commune de Val de Reuil - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, l'opération d'aménagement de la voie de desserte du cimetière de la commune de Val de Reuil depuis la Voie de l'Orée, pour un montant total estimé à 65 000 € HT.

2019-130 - VOIRIE - Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune de Crasville - Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire attribue, à l'unanimité, un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune de Crasville, pour un montant de 15 250 € HT, représentant 50 % du montant plafond des travaux prévus.

2019-131 - VOIRIE - Aménagement de la cité Commandeur sur la commune de Louviers - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité, l'opération d'aménagement de la cité Commandeur sur la commune de Louviers, pour un montant total estimé à 125 000 € HT.

2019-132 - MARCHÉS PUBLICS - VOIRIE - Création d'une piste cyclable à Saint Etienne du Vauvray - Procédure adaptée - Deux lots - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 : voirie et réseaux divers	EBTP LHOTELLIER TRAVAUX PUBLICS Zone industrielle Rue du manoir 76340 Blangy sur Bresle	324 853,45 €	389 824,14 €
Lot 2 : travaux horticoles	Société Espaces verts LEMIRE 53, rue Pierre CORNEILLE 76120 Le Grand Quevilly	20 124,20 €	24 149,04 €

Le montant total des lots attribués est de 344 977,65 € HT, soit 413 973,18 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur).

Le marché comprend une clause d'insertion. Les entreprises retenues s'engagent à réserver 330 heures d'insertion pour le lot 1 et 40 heures d'insertion pour le lot 2.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LEROY informe l'assemblée que l'inauguration de la Voie de l'Orée aura lieu dans la matinée du samedi 22 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque n'étant formulée, la séance est levée à 23 h 20.

Le Président,

Bernard LEROY.

Par déléation
Le Directeur Général Adjoint

Sid-Ahmed SIRAT

